

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/061

SAISON CULTURELLE N° 7 – CONTRAT DE CESSION
SPECTACLE « MAGIC CLOSE UP »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 7 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession du droit d'exploitation avec la société S2A Production, sise 41, rue Pierre Curie 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONE représentée par Mme Dominique MORIN, Présidente, pour le spectacle « Magic close up espace VIP», le 7 septembre 2024, 1 rue Blanche 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **896,75€ TTC** hors restauration.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 17 juin 2024.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **20 JUIN 2024**
ET PUBLICATION LE **21 JUIN 2024**

Le Maire



Pierre BIBOLLET